

Public

Tout public : Salariés, chefs d'entreprise, demandeurs d'emploi

Effectif

De 5 à 8 stagiaires

Prérequis

Avoir la connaissance de la langue française nécessaire à la compréhension des notices, textes et schémas.

Absence de contre-indication médicale aux travaux en hauteur.

Durée, dates

1 jour - 7 heures

jeudi 9 avril 2020

jeudi 4 juin 2020

Horaires

8h30 – 12h30 / 13h30 – 16h30

Encadrement pédagogique

M. RAIMBAULT Frédéric

M. FONTAINE Thomas

Formateurs qualifiés et expérimentés en couverture et charpente

Moyens matériels

Salle équipée d'un vidéoprojecteur

Plateforme technique

Moyens pédagogiques

Approche théorique et pratique

Mise en situation et exercices

Pratiques

Suivi pédagogique

Suivi d'acquisition de compétence en cours de formation.

Coût de la formation

Au CFA : 250 € net de taxe par stagiaire

Sur site : forfait 900 € net de taxe /jour

+ frais de déplacement du formateur

Utilisation systématique des harnais du CFA

Fournir le rapport de vérification périodique

des échafaudages en place et l'attestation de

vérification des échafaudages montés

Lieu de la formation

BTP CFA SARTHE

15 rue du Ribay

72018 Le Mans Cedex 2

Votre correspondant(e)

Mme CHESNE Nathalie

☎ : 02 43 39 98 49

✉ : nathalie.chesne@ccca-btp.fr

Objectifs

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de

- Utiliser un harnais lors de travaux en hauteur en appliquant les règles générales de sécurité lors de travaux en hauteur.
- Évaluer les risques de chute de hauteur sur différents postes de travail et choisir les moyens de protection appropriés.
- Vérifier et préserver son harnais de sécurité et de systèmes antichute.

Contenu de la formation

- **Travaux en hauteur et sécurité**
Contexte réglementaire, accidents et causes d'accidents, protection collective, les moyens d'accès (échelles, escabeaux, échafaudages, PEMP), protection individuelle.
- **Les dispositifs d'ancrage**
Amarrages sur structure existante, amarrage sur point d'accroche manufacturé fixe ou transportable.
- **Caractéristiques des moyens de protection individuelle**
Les casques, les composants d'un système de liaison : harnais, longe, sangles, antichute, connecteurs.

Suivi et Evaluation

Suivi : Feuille de présence

Evaluations : QCM et travaux pratiques sur site (toute note inférieure à 10 est éliminatoire)

Sanction : Attestation de formation (article L. 6353-1 du Code du Travail)

Habilitation : À délivrer par l'entreprise